

**FICHE DE TRAVAIL POUR L'OBTENTION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION NEUVE /  
AGRANDISSEMENT - USAGE RÉSIDENTIEL****INFORMATIONS CONCERNANT LE DÉPÔT DE VOTRE DEMANDE :**

- ✓ La fiche de travail doit être dûment remplie et signée et doit être déposée au Service de la planification et du développement du territoire de la Municipalité avec les croquis nécessaires.
- ✓ Le Service de la planification et du développement du territoire communiquera avec vous afin de compléter la demande et afin de vous informer lorsque le permis sera prêt.
- ✓ Le délai de délivrance du permis, de même que le délai de délivrance des avis de refus sont fixés à 30 jours de la date de réception de la demande complétée en bonne et due forme et accompagnée de tous les plans et documents exigés. Tous plans ou documents autres qui sont nécessaires à l'étude d'une demande de permis peuvent être exigés.
- ✓ Les frais sont encaissés lors de la demande de permis et ne sont pas remboursables, et ce, en conformité avec l'article 7.3 du Règlement administratif relatif à l'émission des permis et certificat d'autorisation numéro 24-99.

*Il est interdit de débiter tous travaux sans avoir obtenu le permis ou certificat d'autorisation qui lui est applicable. Il en est de même lors d'une modification d'un projet pour lequel un permis ou certificat d'autorisation a été délivré. De ce fait, cette demande ne constitue en aucun temps une autorisation d'effectuer les travaux demandés.*

**COÛTS**

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Construction neuve | ✓ 165 \$ pour le premier logement + 105 \$ par unité de logement additionnelle  |
|   | ✓ 55 \$ pour le permis de captage des eaux souterraines (puits) le cas échéant  |
|   | ✓ 250 \$ sous forme de dépôt qui sera remboursé suivant le dépôt de l'original du certificat de localisation à fournir avant l'échéance du permis de construction;  |
| <hr/>                                       |   |
| <input type="checkbox"/> Agrandissement :   | ✓ 80 \$   |
|   | ✓ 250 \$ sous forme de dépôt qui sera remboursé suivant le dépôt de l'original du certificat de localisation à fournir avant l'échéance du permis de construction (pour les agrandissements de plus de 30 mètres carrés); |

**LIEU DES TRAVAUX**

Matricule : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

**PROPRIÉTAIRE**

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : Résidence : \_\_\_\_\_ Bureau : \_\_\_\_\_

**REQUÉRANT, MANDATAIRE OU ENTREPRENEUR**

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : Résidence : \_\_\_\_\_ Bureau : \_\_\_\_\_

**DESCRIPTION DES TRAVAUX**

Revêtement extérieur : \_\_\_\_\_ Revêtement de toiture : \_\_\_\_\_

Revêtement de sol : \_\_\_\_\_ Nombre de logements : \_\_\_\_\_

 Auto construction     Entrepreneur    Garage :  Attaché     Détaché     Aucun

Date de début : \_\_\_\_\_ Date de fin : \_\_\_\_\_

Coût estimé : \_\_\_\_\_

Installation septique (exécutant): \_\_\_\_\_

Puits (exécutant): \_\_\_\_\_

**AUCUNE COUPE D'ARBRE N'EST AUTORISÉE SUR UNE PROPRIÉTÉ SANS AU PRÉALABLE AVOIR OBTENU LES PERMIS REQUIS À CET EFFET (PERMIS DE CONSTRUCTION NEUVE ET D'AGRANDISSEMENT).**

**TOUTE NOUVELLE RÉSIDENCE DOIT ÊTRE ÉQUIPÉE DE TOILETTES À FAIBLE DÉBIT (6 LITRES ET MOINS).**

**DOCUMENTS À FOURNIR**

*Note : Tout agrandissement de 30 m<sup>2</sup> (323 pi<sup>2</sup>) et plus constitue une construction neuve. Les mêmes documents sont requis lors d'une demande de permis.*

- Un plan de subdivision préparé par l'arpenteur-géomètre, s'il y a lieu : la construction doit être sur un numéro de lot distinct au cadastre et non une partie de lot;
- Un plan projet d'implantation du bâtiment principal préparé par un arpenteur-géomètre;
- Les plans de construction, coupes, élévations, croquis à l'échelle et devis préparés par un professionnel ou un technicien compétent en la matière;

*Attention : dans certains cas, des plans et devis signés et scellés par un membre de l'Ordre des architectes peuvent être exigés. Veuillez consulter l'article 16 de la Loi sur les architectes.*

- Les renseignements relatifs à l'installation septique et le puits accompagnés d'une étude de caractérisation de sol (test de sol) préparée par un ingénieur ou technicien compétent en la matière;
- un plan d'aménagement de l'aire de stationnement et de l'aire de service ou toute autre utilisation prévue sur le terrain (bâtiments, ouvrages, installation) pour les habitations multifamiliales.

**PROPRIÉTÉ AFFECTÉE PAR UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURAL (PIIA)**

Advenant que votre propriété soit affectée par un PIIA, vous devrez fournir les informations applicables à votre projet. Lorsque les couleurs des matériaux sont produites sur demande, veuillez nous apporter un échantillon du matériau.

	MATÉRIAU	MODÈLE	COULEUR
Revêtement extérieur :			
Revêtement de toiture :			
Portes :			
Fenêtres :			
<input type="checkbox"/> avec carrelage <input type="checkbox"/> sans carrelage <input type="checkbox"/> à battants <input type="checkbox"/> à guillotine <input type="checkbox"/> coulissantes			
Soffites et fascias :			
Encadrements :			
<i>Indiquez aussi leur largeur :</i>			
Coins de murs :			
<i>Indiquez aussi leur largeur :</i>			
Balcon			
Colonnes :			
Garde-corps :			

Toute propriété projetée localisée dans un secteur desservi par les réseaux d'aqueduc et/ou d'égout doit faire l'objet d'une demande de branchement auprès du Service des travaux publics. Des frais de raccord seront exigés lors de cette demande.

L'installation de tout ponceau d'entrée charretière doit faire au préalable, l'objet d'une autorisation par le Service des travaux publics quant au diamètre et matériau exigé.

Je \_\_\_\_\_ soussigné(e), déclare que les renseignements ci-haut donnés sont exacts et que si le permis demandé m'est accordé, je me conformerai aux règlements municipaux en vigueur et aux lois pouvant s'y rapporter.

Signé le \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_  
 (Propriétaire ou procureur fondé)